Il faut créer dès l'enfance un "réflexe de prudence"

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **62 (1953)**

Heft 8

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-684074

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Il faut créer dès l'enfance un «réflexe de prudence»

Nous avons rassemblé sur ce cliché quelques titres de faits-divers. Les journaux auxquels nous les avons empruntés datent d'il y a quelques jours à peine.

Une formidable explosion dans un immeuble, deux morts, quinze blessés? Un robinet mal fermé, ou une conduite ou un joint en mauvais état avaient laissé fuir le gaz.

Une explosion dans un appartement? Une jeune femme nettoyait des vêtements à la benzine à proximité d'un appareil de chauffage électrique.

Un ouvrier asphyxié accidentellement? Un poêle mal réglé et qui tirait mal, ou une cheminée mal ramonée.

Un enfant qui se tue? Un pistolet cru déchargé et manié imprudemment.

Les éternelles imprudences?

On pourrait aisément allonger la liste, une liste devenue quasi quotidienne: électrocution, parce qu'une installation électrique était défectueuse ou avait été réparée par un «bricoleur». Incendie, parce que des cendres chaudes ont été recueillies dans un vieux carton. Explosion, parce que l'on a voulu «faire partir le feu» en l'arrosant de pétrole. Incendie encore, parce que l'on a jeté son mégot de cigarette dans la corbeille à papier, ou que l'on a laissé branché son fer à repasser, ou que l'on a mis à sécher du linge trop près du poêle...

Les éternelles imprudences? Des imprudences qui coûtent plus souvent qu'à leur tour des vies humaines. Cessera-t-on jamais de les voir figurer dans la presse quotidienne?

Il y a les avis, les mises en garde, les défenses, les interdictions. Servent-ils encore à quelque chose? Et empêchera-t-on jamais un tuyau de caoutchouc de se fendiller à l'usage? Des gaz de benzine de se répandre? Des cendres sorties d'un four de demeurer brûlantes? Et les imprudents de l'oublier? Et empêchera-t-on jamais de même un jeune garçon de dénicher quelque part un pistolet ou une autre arme à feu et de ne pas savoir résister à l'envie de l'essayer?

Apprendre à être prudent

Je pense qu'on pourrait à tout le moins essayer de lutter mieux contre l'imprudence... En créant dès l'enfance un *réflexe* de prudence, un réflexe analogue à ceux que de bons professeurs s'efforcent d'inculquer aux élèves conducteurs de voitures automobiles.

Les interdictions: Ne touche pas aux allumettes, je te défend d'allumer le gaz, je t'interdis de toucher un pistolet, elles ne servent à rien. Ce qui est négatif est rarement suivi et écouté.

Ne faudrait-il pas mieux apprendre aux enfants déjà à se servir de ces mille objets si vite redoutables qui accompagnent aujourd'hui la vie domestique des plus humbles foyers? Leur apprendre à s'en servir avec prudence par une sorte de drill qui leur deviendrait vite automatique: fermer les robinets du gaz et contrôler le tuyau d'amenée, aller dehors si l'on veut utiliser de la benzine ou quelque autre produit volatile et inflammable, écraser entre ses doigts le bout d'allumette et ne pas la jeter au hasard, vérifier le tirage du poêle, et tant d'autres. Une habitude prise dès l'enfance ne sera-t-elle plus utile que les mises en garde qui viennent trop tard?

Et les armes à feu?

Et les armes à feu? Au lieu de dire toujours: «N'y touche pas, c'est dangereux», ne vaudrait-il pas mieux habituer dès l'enfance les jeunes garçons à ne jamais manier imprudement même un pistolet à bouchon, à amorce ou à flèche? A ne jamais viser quelqu'un fût-ce avec un joujou inoffensif? A tenir toujours le canon d'une arme, ou de son imitation la plus anodine, dirigé vers le sol? Et de leur apprendre ensuite à se servir d'une petite carabine ou d'un flobert? Le réflexe créé, le risque d'accident par imprudence a déjà diminué dans une énorme proportion.

N'y aurait-il pas, ici, matière à du travail pour des groupes de «juniors»? Et pour leurs maîtres?

A PROPOS DE CYCLISME

Sport, ou dopage»?

La note que nous avons publiée sous ce titre dans notre dernière édition nous a valu plusieurs lettres intéressantes montrant l'intérêt et l'inquiétude éveillés dans le public par le problème du «dopage» éventuel de coureurs cyclistes soulevé par la presse. Rappelons que nous demandions entre autres, dans cet article, quelles étaient les mesures prises pour interdire aux coureurs l'usage de drogues destinées au «dopage» et quels contrôles d'une part et quelles sanctions de l'autre assuraient le respect de ces règles.

Nous sommes heureux de pouvoir publier la lettre que nous adresse à ce propos le 10 novembre M. M. Castellino, président de l'Union cycliste suisse, dont le siège est à Genève:

«J'ai bien reçu, il y a quelques jours, un exemplaire de la Revue de la Croix-Rouge suisse, du 15 octobre dernier, que vous m'avez adressé et traitant de la question du dopage des coureurs cyclistes.

Or, je vous signale que la polémique engagée dans deux journaux romands ne nous a pas échappé. Toutefois, avant d'entamer une discussion à ce sujet, nous avons ouvert une enquête sur les faits qui étaient signalés dans les dits journaux. Nous avons déjà alerté les clubs genevois en convoquant, il y a quelques semaines, les présidents de ces clubs et notre Commission sanitaire. Nous avons rendu attentifs ces dirigeants sur le danger qu'il y a pour les coureurs et tout spécialement pour les jeunes, de prendre des drogues ou produits de nature à altérer la santé.

Les mêmes observations seront également adressées à tous nos clubs à l'occasion de notre assemblée générale annuelle du 6 décembre prochain à Genève, et le président soussigné a consacré une rubrique relative à cette question dans son rapport annuel qui est envoyé à tous les clubs affiliés.

De tout temps, les pouvoirs dirigeants de l'Union cycliste suisse ont réprouvé ces dangereuses et absurdes pratiques d'employer des drogues et nous sommes décidés à agir avec toute la sévérité qui convient contre ceux qui encourageraient l'usage du dopage et contre les coureurs qui utiliseraient ce déplorable moyen d'obtenir des performances dont ils ne sauraient tirer aucune gloire.

Je pense avoir répondu à votre demande, mais soyez assuré qu'en ce qui concerne le Comité directeur de l'U. C. S., il veillera désormais à la question avec toute la diligence nécessaire.

Veuillez agréer, etc.

Le président de l'Union cycliste suisse:
signé: Castellino.

Nous sommes heureux de voir la plus importante association de cyclisme suisse prendre position aussi nettement et souhaitons vivement que des mesures énergiques viennent enrayer également sur le plan international et dans les courses tant d'amateurs que de professionnels la pratique absurde et dangereuse du «dopage». Ajoutons que la *Revue suisse des infirmières* publie précisément dans sa dernière édition (novembre 1953) une excellente étude du Dr H. Lehmann sur l'abus de tous ces produits à base de weckamine (pervitine, sympamine, etc.) et sur les dangers qu'ils font courir à ceux qui les emploient à des fins autres que strictement médicales et sans ordonnance. (m.-m. t.)

Les imprudences de la circulation

Pour rendre la route moins meurtrière

Quand supprimera-t-on les plaques de police avant des motos?

Dans une lettre à la *Gazette de Lausanne*, un lecteur signale l'anomalie que présente l'obligation imposée aux motocyclistes de fixer la plaque de police avant de leur véhicule parallèlement au sens de la marche. Le correspondant du journal vaudois signale deux cas mortels où des jeunes enfants heurtés par un motocycliste eurent le crâne littéralement ouvert par le tranchant de la dangereuse plaque de tôle. On pourrait citer d'autres cas où ce fut le conducteur de la machine qui, précipité par-dessus son guidon, fut grièvement atteint par la plaque de police. Des mesures très strictes ont été prises, voici déjà bien des années, pour interdire l'emploi d'ornements de bouchons de radiateurs d'automobiles susceptibles de provoquer des blessures en cas de collision. On ne peut que souhaiter voir un règlement intervenir promptement pour modifier l'emplacement et le port de la plaque de police avant, tant sur les motocyclettes que sur les scouters, car elle s'avère plus dangereuse encore sur ces engins étant donné le faible diamètre des roues.

*

Le feu rouge arrière des vélos: une intelligente initiative du T. C. S.

Un grand club touristique fait procéder cet hiver à la distribution gratuite de feux électriques arrière aux élèves des écoles primaires de la campagne genevoise. Voilà une mesure dont il faut louer les instigateurs, en attendant que l'on se décide enfin à décréter le feu rouge arrière obligatoire pour les cyclistes, ainsi que c'est le cas actuellement dans presque tous les pays. On ne répétera jamais assez que, dans l'état actuel de la circulation, rouler sur un vélo non muni d'un feu rouge à l'arrière, c'est une prime à l'accident mortel et à l'écrasement. Cette distribution, due au T. C. S. et à laquelle le Département de l'instruction publique a donné son accord, est faite par les soins de la gendarmerie qui vérifie en même temps l'état de marche des vélos et oblige à une revision de tout ce qui est défectueux.

*

Les troupeaux errants et la terre sur les routes

Des mesures ont été prises dans le canton de Vaud notamment pour parer au danger que font courir aux usagers de la route les véhicules agricoles non éclairés et ceux qui, sortant d'un champ, laissent sur la route des trainées de boue ou de terre grasse. D'autres mesures sont envisagées pour réglementer la conduite des troupeaux empruntant les routes. Par négligence et par insouciance trop d'agriculteurs mettent encore en jeu de telle manière l'existence de leurs prochains, des prochains qui ne sont pas tous des «chauffards». On ne peut que souhaiter voir toutes les communes prendre les mesures nécessaires.

UNE EXPOSITION CROIX-ROUGE

Les magasins Jelmoli, à Zurich, à l'occasion de la Semaine suisse, ont fait une importante exposition consacrée au thème «90 ans de Croix-Rouge» qui a été inaugurée le 17 octobre et qui a obtenu un plein et mérité succès.